

Contrat obsèques

Par Yellow

Bonjour,

En 2016 je me suis rendue auprès d'une agence de Pompes Funèbres pour souscrire un contrat Obsèques.

Celui-ci a été souscrit auprès de la société "LE VOEU FUNERAIRE" qui a confié la gestion à GENERALI VIE.

Je viens de m'apercevoir que ce contrat a été transféré à un nouveau bureau de courtage.

Ma question : ce contrat passant d'un cabinet de courtage à un autre - est-il toujours géré avec les conditions de GENERALI OU par les conditions du nouveau intermédiaire ?

D'avance je vous remercie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comme pour n'importe quel contrat, le contrat initial engage les parties.

Le changement de gestionnaire n'y change rien.

Les clauses que vous avez signées restent valides jusqu'au jour où un éventuel avenant est proposé, et que vous pouvez refuser.

Par Yellow

Je vous remercie pour ces précisions.

Bonne soirée